



Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 21 décembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins
et des membres de la Commission de Concertation
de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne: Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Chemin du Struybeken, 2.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Rappelons que le padel est un sport, qui comme le squash, est basé sur les rebonds de la balle sur des murs (en verre trempé) ou des grillages (en fils soudés). L'utilisation constante des rebonds par les joueurs entraîne de nombreux bruits à la fois métalliques (provenant des grillages) et plus sourds (provenant du verre trempé).

Les nuisances entraînées par la création de ce terrain risquent d'être plus importantes que celle de l'agoraspace actuel. S'il est vrai qu'il n'y a pas d'habitation jouxtant le terrain, l'école communale du Parc Malou se situe à une dizaine de mètres.

De plus, nous tenons à rappeler que des dispositifs antibruit ont dû être installés a posteriori aux abords des terrains de hockey afin de limiter les nuisances provoquées par les chocs des balles.

Nous souhaitons que la Commission de Concertation s'assure que tout soit mis en œuvre pour minimiser les nuisances provoquées par ce nouveau terrain.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.